

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 11 décembre 2020 COMPTE-RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 20/432 Procès-verbal de la séance du 09 octobre 2020.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2020.
- 20/433 Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 20/434 Conseil Municipal - Adoption du règlement intérieur.**
Adoptée à l'unanimité A la suite de son renouvellement, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter son nouveau règlement intérieur, conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 20/435 Faculté et écoles supérieures - Désignation des représentants de la Ville au sein des instances de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille et de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Lille University School of Management.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la Ville au sein de l'IAE Lille University School of Management et de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille.

- 20/436**
Le Conseil municipal prend acte
- Établissements publics de coopération intercommunale - Syndicats intercommunaux - Rapports d'activité de l'année 2019 - Communication.**
- Aux termes de l'alinéa 1 de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, de prendre acte des rapports d'activité et des comptes administratifs de l'année 2019 du Syndicat intercommunal à vocation unique du camp français et du Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants.
- 20/437**
Le Conseil municipal prend acte
- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, pour les exercices 2015 et suivants.**
- La Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France a examiné la gestion de la Métropole Européenne de Lille, pour les exercices 2015 et suivants. La Chambre, dans sa séance du 14 novembre 2019, a arrêté ses observations définitives et les a rendues publiques le 09 juillet 2020. Conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport est présenté au Conseil Municipal.
- 20/571**
Adoptée à l'unanimité
- Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lille.**
- Le Conseil Municipal émet le vœu que l'Etat compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne, afin que la ville de Lille puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance pour poursuivre les investissements en faveur de la transition écologique, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles.
- 20/572**
Adoptée à l'unanimité
- Vœu relatif à la situation du Haut-Karabakh.**
- La Ville de Lille rappelle sa solidarité et son soutien fraternel à tous les citoyens arméniens, en Arménie, dans le Haut-Karabakh, dans le monde entier et à Lille ; demande au Gouvernement de mettre tout en oeuvre pour que des discussions en vue d'un règlement négocié et durable du conflit, assurant le rétablissement des frontières définies en 1994, la sécurité des populations arméniennes et le droit au retour des personnes déplacées, ainsi que la préservation du patrimoine culturel et religieux arménien, puissent reprendre sans délai dans le cadre du Groupe de Minsk, dont la France assure la co-présidence ; invite le Gouvernement à tirer toutes les conséquences diplomatiques du rôle joué par les autorités turques, et à envisager avec ses partenaires européens les réponses les plus fermes appropriées ; et invite le Gouvernement à reconnaître la République d'Artsakh, et à faire de cette reconnaissance un instrument de négociations en vue de l'établissement d'une paix durable.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Roger VICOT

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

20/438 **Commune associée de Lomme - Labo citoyen - Renouvellement de l'atelier citoyen pour le mandat 2020-2026 et modification de sa composition - Création de l'atelier des sages.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/131 du 06 avril 2018, de nouvelles instances de démocratie participative ont été mises en place à Lomme et regroupées sous un seul et même label, le labo citoyen : l'atelier citoyen, l'atelier des enfants et une plateforme de consultation citoyenne numérique. Il est proposé de renouveler l'atelier citoyen pour le mandat 2020-2026 et de modifier sa composition. Par ailleurs, le conseil des sages, lié au précédent mandat, n'a plus d'existence depuis mars 2020. Il est proposé de refonder ce dispositif et de l'intégrer au labo citoyen en qualité d'atelier des sages. Il est demandé au Conseil Municipal, en conséquence, de renouveler l'atelier citoyen pour le mandat 2020-2026, de modifier sa composition, d'approuver la charte de l'atelier citoyen, et d'approuver l'intégration de l'atelier des sages au labo citoyen.

20/439 **Commune associée de Lomme - Renouvellement de la commission extra-municipale « Vivre la ville » pour le mandat 2020-2026.**
Adoptée à l'unanimité

La commission extra-municipale « Vivre la Ville » contribue à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions des services publics locaux à Lomme. Cette commission sera composée d'un collège de neuf élus et neuf personnalités représentant la société civile. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de la commission extra-municipale « Vivre la ville » pour le mandat 2020-2026, d'adopter son règlement intérieur et de fixer la composition de la commission.

20/440 **Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.**

Adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de la circulaire du 29 septembre 2015, et du modèle de convention qu'elle propose, une convention pluriannuelle d'objectifs et une convention annexe de mise à disposition de locaux ont été élaborées entre les associations citées en annexe et la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces conventions avec les associations.

- 20/441**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives au titre de l'année 2020.
- Le contrat d'objectif mis en place avec les associations sportives de la Commune associée de Lomme entraîne la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives. Or les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations grèvent lourdement le budget de fonctionnement de ces associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions exceptionnelles.
- 20/442**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Avance sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2021.
- La Commune associée de Lomme souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations qui s'inscrivent dans le développement de la politique associative de la Commune. Afin de leur permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement, il est proposé de procéder à une avance sur la subvention 2021 correspondant à 25 % de la subvention allouée au titre de 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions.
- 20/443**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle 2020 à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 208.287,14 € à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2020.
- 20/444**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Déclassement de terrains communaux sis Avenue de Dunkerque à Lomme cadastrés B5068p et B436p.
- La Ville est propriétaire de deux parcelles cadastrées 355 B 5068 et 436 au 723 avenue de Dunkerque à Lomme. Sur ces parcelles sont situés le groupe scolaire Lamartine La Fontaine ainsi qu'un ancien bureau de poste et un espace vert. Le bureau de poste ayant été fermé et relocalisé, la Ville envisage la cession d'une partie de ces parcelles correspondant au bâtiment anciennement à usage de bureau de poste et à l'espace vert pour une surface d'environ 1 020 m². Cette emprise fait aujourd'hui partie du domaine public de la commune. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement du domaine public de ces parcelles.
- 20/445**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Déclassement d'un terrain communal sis Avenue de Dunkerque cadastré B4782p.
- La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée 355 B 4782 sise avenue de Dunkerque à Lomme. L'endroit est laissé en friche. Le voisin du site souhaite pouvoir se rendre propriétaire d'une partie de cet espace pour environ 51 m². Celle-ci appartient aujourd'hui au domaine public de la commune. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement du domaine public de cette parcelle.

20/446 **Commune associée de Lomme - Dénomination du parvis de l'hôtel de ville - Parvis**
Adoptée **à Yvon Delaporte.**
l'unanimité

Dans le cadre du projet d'aménagement du parvis de l'hôtel de ville de Lomme, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer ce parvis « Parvis Yvon Delaporte ».

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Franck GHERBI

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES

20/447 **Commune associée d'Hellemmes - Bibliothèque municipale - Reconduction de l'adhésion à la démarche « Rythme ma Bibliothèque » de la Métropole Européenne de Lille.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la démarche « Rythme ma bibliothèque » de la Métropole Européenne de Lille et d'autoriser la signature de la convention.

20/448 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association Gadz'aile Trophy.**
Adoptée à l'unanimité

L'association Gadz'aile Trophy a pour principal objectif de participer à la vingt-quatrième édition du 4L Trophy qui se déroulera du 18 au 21 février 2021. Ce raid est un grand événement sportif et solidaire européen 100 % jeunes. Il a pour finalité l'acheminement de matériel scolaire et sportif à des écoliers démunis du sud marocain. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 400 € à cette association.

20/449 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Union des Cinéastes Amateurs Hellemmois (U.C.A.H).**
Adoptée à l'unanimité

Les locaux de l'association Union des Cinéastes Amateurs Hellemmois ont été cambriolés et du matériel a été volé. En raison des franchises, l'association ne pourra pas procéder au rachat des objets dérobés et sollicite la Commune associée d'Hellemmes pour une aide exceptionnelle de 400 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

20/450 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention aux associations - Mise en place d'une**
Adoptée à **démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire**
l'unanimité **sur le territoire hellemmois.**

La crise sanitaire, qui a entraîné la mise en place d'un confinement, a accru les inégalités et les difficultés pour les enfants plus fragiles. Beaucoup d'élèves ont ainsi décroché partiellement ou totalement. Forte de ce constat, la Commune associée d'Hellemmes a souhaité dès novembre 2020 et en 2021 pouvoir coordonner et développer une action globale au titre de l'accompagnement à la scolarité en faveur des élèves âgés de 6 à 15 ans issus des quartiers en Politique de la Ville de Dombrowski et de l'Epine. Il est demandé au Conseil Municipal de soutenir cette action par l'attribution de subventions, pour un montant total de 26.900 €.

20/451 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à la Section du centre d'action sociale**
Adoptée à **de la Commune associée d'Hellemmes - La santé comme outil de lutte contre les**
l'unanimité **exclusions / prévention des addictions et réductions des risques.**

La précarité joue un rôle majeur dans le non-recours et le renoncement aux soins. Face à ces constats, la section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes propose de développer un projet global faisant de la santé un outil de lutte contre les exclusions. Celui-ci est présenté dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant 8.000 € au titre de la délégation Santé et 1.400 € au titre de la délégation Politique de la Ville au bénéfice de la section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

20/452 « Green City Accord », des villes propres et saines pour l'Europe.

Adoptée à
l'unanimité

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lille est pleinement engagée en faveur de la transition écologique. Le 22 octobre dernier, la Commission Européenne a lancé un appel auprès des villes engagées pour protéger l'environnement et rendre leurs villes plus propres, plus saines et plus économes. Dans la mesure où il s'inscrit pleinement dans les ambitions municipales, Lille souhaite être signataire de cet accord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du « Green city Accord », pour des villes propres et saines pour l'Europe.

20/453 **Subvention à l'association 3 cm - Projet de sensibilisation « La surconsommation des fournitures scolaires. On en parle, on agit ! ».**

Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre de son plan d'action pour le développement durable, la Ville souhaite soutenir les projets associatifs d'intérêt local dont l'enjeu est de faire bouger les pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets, de la mobilité et de l'alimentation. A ce titre, la Ville souhaite apporter son soutien financier au projet porté par l'association 3 cm (en lien avec l'association Tipinouzôtes) pour le projet « La surconsommation des fournitures scolaires. On en parle, on agit ! », à hauteur de 2.500 €.

20/454 **Convention avec l'Institut d'Aménagement et Urbanisme de Lille - Atelier de projet Master 2 Urbanisme et Aménagement 2020-2021 - Traduction réglementaire des enjeux urbains de Santé Environnementale.**

Adoptée à
l'unanimité

La Ville de Lille veille à la prise en compte de critères environnementaux dans son développement urbain et aux impacts des projets du territoire au regard des vulnérabilités et pollutions connues. Dans cet esprit, elle souhaite participer au travail prospectif autour de la santé environnementale proposé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (IAUL) et à un projet tutoré d'un groupe d'étudiants en Master 2 Urbanisme et Aménagement 2020-2021. Ce travail s'organisera sous la forme d'ateliers, dont l'objectif final sera d'étudier les nouvelles mesures à envisager sur une ou deux thématiques. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.900 € à l'IUAL et d'autoriser la signature de la convention entre la Ville et l'IUAL.

FINANCES

20/455
Adoptée à l'unanimité

Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Des sessions de vente aux enchères sont organisées par la DNID tous les mois. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Lille, de véhicules et de matériels divers.

20/456
Adoptée à l'unanimité

Acceptation des chèques-vacances et des coupons sport pour le paiement de services municipaux - Avenant à la convention n° 615 820 du 1^{er} juillet 2009 entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de la procédure dématérialisée d'avenant à la convention n° 615 820 en date du 1^{er} juillet 2009 entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et la Ville en vue d'ajouter de nouveaux points d'accueil où les chèques-vacances sont acceptés, d'inscrire de nouvelles activités secondaires pour les points d'accueil déjà existants et de supprimer huit points d'accueils devenus inutiles.

20/457
Adoptée à l'unanimité

Régime des amortissements des immobilisations induit par l'adoption de l'instruction comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 - Modification de la délibération n° 08/1116 du 15 décembre 2008.

Lors de sa séance du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé la participation de la Ville de Lille au dispositif d'expérimentation du compte financier unique et adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget de la Ville de Lille à compter de l'exercice 2021. La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le régime des amortissements des immobilisations induit par l'adoption de l'instruction comptable M 57 au 1^{er} janvier 2021.

20/458
Adoptée à l'unanimité

Actualisation des tarifs des services municipaux pour 2021.

Le Conseil Municipal est seul compétent pour fixer les tarifs des prestations et services proposés par la Ville de Lille. Il délibère deux fois par an, en juin et en décembre, sur l'ensemble des tarifs municipaux. Des délibérations tarifaires spécifiques peuvent être présentées lors d'autres séances du Conseil Municipal que celles de juin et décembre pour corriger une erreur (de tarifs, de libellés, de conditions d'application d'un tarif, etc.) dans les tarifs votés par le Conseil Municipal, lors de la séance antérieure, ou instaurer une nouvelle tarification (manifestation, événement, nouvelles activités, etc.). Les tarifs fixés par ces délibérations spécifiques sont réintégré, dans les jours suivant la séance du Conseil Municipal, dans le recueil tarifaire de la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux pour une application au 1^{er} janvier 2021 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date d'application).

20/459 **Gestion de la trésorerie - Recours à des ouvertures de lignes de trésorerie pour l'exercice 2021.**
Adoptée à
l'unanimité

Afin de pallier les besoins de trésorerie journaliers tout au long de l'année, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement, pour l'exercice 2021, des ouvertures de lignes de trésorerie d'un montant plafond de 50 millions d'euros, et de charger le Maire de Lille de réaliser les lignes de trésorerie sur la base de ce montant maximum.

ÉCONOMIE

20/460 **Septième édition de NutrEvent - Subvention au GIE Eurasanté - Convention entre le GIE Eurasanté et la Ville.**
Adoptée à
l'unanimité

NutrEvent est la convention d'affaires leader en Europe en matière d'innovation en alimentation, nutrition et santé humaine et animale. NutrEvent fait auprès des partenaires académiques et industriels internationaux la promotion de l'excellence scientifique et économique de la filière Santé de notre territoire, ainsi que des pôles Eurasanté et Euralimentaire. Il s'est imposé comme la plateforme de convergence incontournable pour engager de nouveaux partenariats de R&D et d'innovation. La septième édition de NutrEvent se déroulera les 26 et 27 janvier 2021, à Lille Grand Palais. Il est demandé au Conseil Municipal de soutenir l'organisation de cet événement, en autorisant le versement d'une subvention d'un montant de 15.000 € au Groupement d'intérêt économique (GIE) Eurasanté et la signature d'une convention entre le GIE Eurasanté et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Arnaud DESLANDES

SOLIDARITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

20/461 **Budget participatif - Projet de déploiement de frigos solidaires - Convention de mise à disposition d'un réfrigérateur « frigo-solaire » entre la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La Voisinierie de Wazemmes et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement sur un projet déposé par le Conseil Municipal d'Enfants, qui propose le déploiement de « frigos solidaires » dans chacun des 10 quartiers de la ville et dans les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition entre la SCIC La Voisinierie de Wazemmes et la Ville.

20/462 **Subventions destinées aux associations de solidarité - Conventions entre les associations et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations de solidarité, pour un montant total de 14.000 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement des subventions accordées.

POLITIQUE DE LA VILLE

20/463 **Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés - Conventions entre les associations et la Ville.**
Adoptée à
l'unanimité

Il est proposé de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir les renouvellements de quatre postes d'adultes relais dans quatre associations et la création de quatre postes d'adulte relais dans quatre autres associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à ces huit associations et d'autoriser la signature des conventions entre ces associations et la Ville fixant les modalités de versement des subventions.

COORDINATION DES QUARTIERS ET POLITIQUES DE PROXIMITÉ

20/464 **Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**
Adoptée à
l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Faubourg de Béthune (3 demandes de subventions), Lille-Moulins (8 demandes), Lille-Sud (5 demandes), Saint-Maurice Pellevoisin (5 demandes), Vauban-Esquermes (3 demandes) et Wazemmes (6 demandes).

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Charlotte BRUN

VILLE ÉDUCATRICE ET VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

- 20/465** **Ville amie des enfants de l'UNICEF.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille souhaite renouveler sa candidature au titre de « ville amie des enfants » de l'UNICEF, pour une labellisation sur le mandat 2020/2026. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du dossier de candidature de la Ville de Lille-Lomme-Hellemmes pour l'obtention de ce label, dans les conditions précisées dans la délibération.
- 20/466** **Contrat Enfance Jeunesse Lille-Hellemmes-Lomme - Avenant de prolongation.**
Adoptée à l'unanimité Le Contrat Enfance Jeunesse contractualisé sur la période 2016-2019 a pris fin le 31 décembre 2019. A compter du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle contractualisation, la Convention Territoriale Globale, devait remplacer ce dispositif. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la négociation de ce nouveau cadre contractuel avec l'ensemble des partenaires n'a pas eu lieu. C'est pourquoi, en accord avec la CNAF, il est proposé de prolonger le Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2020.
- 20/467** **ALSH Été 2020 - Subvention de l'Etat à la Ville - Convention entre l'Etat et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de valider la signature d'une convention entre l'Etat et la Ville fixant les modalités de versement à la Ville d'une subvention de l'Etat d'un montant de 205.000 € pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) durant l'été 2020, dans le cadre de la programmation estivale « Voyages, Voyages ».

20/468 **Marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Années 2019 à 2023 - Avenant nouveau protocole sanitaire - Autorisation de signature.**
Adoptée à l'unanimité

La mise en place et l'application stricte du protocole sanitaire voulues par les autorités sanitaires afin de permettre la réouverture des écoles et établissements scolaires ont modifié en profondeur le mode et la fréquence de nettoyage des locaux. Ces modifications doivent être intégrées dans un avenant au marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature dudit avenant après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ÉCOLES

20/469 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adoptée à l'unanimité

Suite à avis favorable des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE, pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Lille-Moulins (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (1 demande) et Wazemmes (7 demandes).

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

20/470 **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**

Adoptée à l'unanimité

Certaines familles rencontrent des difficultés pour payer les prestations de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et extrascolaire et ont sollicité une remise gracieuse. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles présentées en annexe de la délibération une remise gracieuse pour les titres correspondants.

JEUNESSE

20/471
Adoptée à
l'unanimité

Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour la Jeunesse - Avenant n° 3 à la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville.

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir pour la Jeunesse (PIA Jeunesse), la Ville de Lille a signé une convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 11 août 2017, subséquente à la convention signée entre la MEL et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 02 décembre 2016. Les actions mises en place dans le cadre du PIA Jeunesse se déroulent en 2 phases. Le calendrier a été initialement défini comme suit : phase 1 du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018, phase 2 du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2020. Or la crise sanitaire a bouleversé le bon déroulement de l'ensemble du programme et a amené la MEL à solliciter auprès de l'ANRU une prolongation de 6 mois (à budget constant). Le Comité de pilotage national du PIA Jeunesse a émis un avis favorable à cette demande. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 à la convention entre la MEL et la Ville, qui acte le report de la date de fin du PIA Jeunesse du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Jacques RICHIR

ESPACE PUBLIC

20/472 **Etudes de maîtrise d'œuvre de conception d'espaces publics - Groupement de commandes entre la MEL et la Ville - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.**
Adoptée à l'unanimité

La Métropole européenne de Lille (MEL) et la Ville ont approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre, multi-attributaires, à marchés subséquents, afin de disposer d'un outil susceptible d'apporter une réponse architecturale et paysagère globale aux problématiques d'aménagement de l'espace public relevant des compétences respectives de la MEL et de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

PROPRETÉ

20/473 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.**
Adoptée à l'unanimité

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la remise gracieuse totale des créances reprises dans la délibération.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

20/474 **Végétalisation du mur du séminaire de la rue Saint-Luc - Convention de servitude d'ancrage et d'appui entre l'association diocésaine de Lille et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de la rue Saint-Luc, la Ville de Lille envisage de végétaliser le mur de clôture bordant cette voie. Ce mur de clôture appartient au domaine privé de l'association diocésaine de Lille et correspond à l'établissement d'enseignement du séminaire interdiocésain situé 74, rue Hippolyte Lefebvre à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'association diocésaine de Lille et la Ville portant servitude d'ancrage et d'appui de l'installation de végétalisation sur le mur appartenant à l'association.

VOIRIE

20/475 **Chantier de démolition du 2-12 boulevard de Metz à Lille - Exonération de droits de voirie.**
Adoptée à l'unanimité

Concorde, secteur d'habitat social situé dans le quartier de Faubourg de Béthune, représentant au total près de 1 500 logements, a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants et a été confirmé par arrêté ministériel du 29 avril 2015 en tant que quartier d'intérêt national du NPNRU. Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier. Lille Métropole Habitat (LMH), unique bailleur social sur Concorde, participe pleinement à ce projet qui impactera une grande partie de son parc de logements sur le site. Il est notamment en charge d'un grand nombre de déconstruction de son patrimoine au sein du quartier. Pour assurer la sécurité des chantiers de démolition, une emprise sur la voirie et l'espace public est parfois nécessaire. A ce titre, elle constitue une forme particulière d'occupation du domaine public qui donne lieu au paiement d'une redevance. Toutefois, les démolitions sont conduites par LMH, Office Public de l'Habitat, et relèvent donc de la commande publique. Ces démolitions autorisées dans le cadre du NPNRU sont subventionnées à hauteur de 100 % par l'ANRU et exécutées au profit de l'intérêt général dans le cadre du renouvellement du quartier. Eu égard à l'intérêt public du projet, la présente délibération a pour but d'exonérer de droits de voirie l'occupation du domaine public liée au chantier de démolition du bâtiment du 2/12 boulevard de Metz.

STATIONNEMENT

20/476 **Stationnement payant - Renouvellement de la convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et la Ville relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 17/279 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) afin de lui confier l'édition et l'expédition des forfaits de post-stationnement. Celle-ci s'étendait sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour une durée de trois ans.

20/477 **Stationnement payant - Rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires traités en 2019.**
Le Conseil municipal prend acte

Le forfait de post-stationnement peut être contesté dans le délai d'un mois suivant la notification de l'avis de paiement auprès des services municipaux dans le cadre d'un recours administratif préalable obligatoire. L'article R. 2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la personne chargée de statuer sur ces recours présente un rapport annuel à l'assemblée délibérante. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

20/478 **Parcs de stationnement - Rapports d'activité 2019 du concessionnaire Indigo.**
Le Conseil municipal prend acte

Par des conventions du 25 avril 1988 et du 14 décembre 1992, la Ville de Lille a confié aux sociétés SOPANE et UNIGARAGES, ainsi qu'à la société GTM Entrepouse, la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Grand'Place et Vieux-Lille. A la suite de recompositions, les sociétés d'exploitation des deux parcs susvisés appartiennent à la société Indigo, délégataire unique. Il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique et à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte des rapports annuels d'activité de la société Indigo pour l'exploitation en 2019 des parcs de stationnement Grand'Place et Vieux-Lille.

20/479 **Fourniture et pose d'horodateurs - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**
Adoptée à l'unanimité

Le marché relatif à la fourniture et à la pose des horodateurs arrivera à échéance en 2021. Il convient d'assurer la continuité du service. Aussi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation et la signature des pièces de marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**POLICE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LILLE**

**20/480
Le Conseil
municipal
prend acte**

Gestion et exploitation de la fourrière automobile et du service des objets trouvés de Lille - Rapport d'activité 2019 du concessionnaire EGS Lille.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public municipal produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet, en outre, à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la société EGS Lille, concessionnaire de la gestion et de l'exploitation de la fourrière automobile et du service des objets trouvés de Lille.

**OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC
ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC**

**20/481
Adoptée à
l'unanimité**

Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits d'occupation commerciale du domaine public pour la Grande roue et les étalages de Noël.

La crise sanitaire a durement frappé les commerces lillois avec une fermeture complète des établissements entre le 29 octobre et le 28 novembre 2020. Aussi, la Ville de Lille a souhaité accompagner leur reprise d'activité, à la fois en mettant en place des mesures de protection, de sécurisation et d'animations dans le cadre des fêtes de fin d'année. Pour compléter ces dispositifs, la Ville a autorisé l'installation de la Grande Roue sans exploitation commerciale sur la place du Général De Gaulle, afin que les Lillois puissent profiter, par ce symbole, de l'esprit festif de fin d'année à Lille. La Ville autorise également l'installation d'étalages de Noël pour faciliter la mise en place des mesures du protocole sanitaire renforcé des commerces. Il s'agit de dispositifs mobiles, disposés devant les commerces durant l'ouverture aux clients de ceux-ci, et à la condition que toutes les prescriptions réglementaires en matière sanitaire et d'urbanisme puissent être respectées. Il est proposé au Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exonération de la redevance d'occupation commerciale pour la période de la fin d'année, pour ces deux activités.

LILLE GRAND PALAIS

**20/482
Le Conseil
municipal
prend acte**

Exploitation de l'équipement Lille Grand Palais - Rapport d'activité 2018/2019 de la SAEM Lille Grand Palais, concessionnaire.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public municipal produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet, en outre, à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est examiné par l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de prendre acte du rapport d'activité 2018/2019 de la SAEM Lille Grand Palais, concessionnaire de l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

CULTURE

- 20/483 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres à venir.
- 20/484 Cinéma et audiovisuel - Programme « Pratiques numériques des images et médias » - Subventions aux opérateurs.**
Adoptée à l'unanimité En accord avec les axes de la politique culturelle, la Ville de Lille met en œuvre le programme Pratiques Numériques des Images et Médias (PNIM) visant à soutenir les projets développés dans le champ de l'éducation à l'image et aux médias, poursuivant un objectif de création et intégrant l'utilisation d'outils numériques. Ce programme est porté par un appel à projets lancé le 31 août dernier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions proposées dans le tableau annexé à la délibération.
- 20/485 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec les éditions Inventit - Monographie Hélène Marcoz.**
Adoptée à l'unanimité Dans le cadre de l'exposition « le Regard d'Hélène », les éditions Inventit ont souhaité réaliser une monographie concernant son œuvre et plus généralement les rapports historiques que la photographie entretient avec les beaux-arts. La Ville de Lille, à travers le Palais des Beaux-Arts, souhaite soutenir cette initiative qui s'inscrit en cohérence avec le propos de l'exposition. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et les Editions Inventit.

20/486 Palais des Beaux-Arts - Convention de co-production avec la réunion des Musées Nationaux pour l'exposition « Expérience Goya ».
Adoptée à l'unanimité

Dans la lignée des grandes expositions que furent « Millet » en 2017 et « Le rêve d'être artiste » en 2019, le Palais des Beaux-Arts proposera, du 15 octobre 2021 au 15 février 2022, une nouvelle grande exposition intitulée « Expérience Goya ». Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de cette exposition, en co-production avec la réunion des Musées Nationaux – Grand Palais, et d'autoriser la signature de la convention entre la Ville de Lille et l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais.

20/487 Mécénat ENGIE - Soutien à la rénovation du département Moyen-Age - Renaissance.
Adoptée à l'unanimité

ENGIE accompagne depuis de nombreuses années le Palais des Beaux-Arts (PBA). Afin de poursuivre son effort auprès du PBA, ENGIE souhaite soutenir financièrement la refonte de l'éclairage de la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel dédiée à la rénovation du département Moyen-Âge Renaissance. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat.

20/488 Fondation Crédit Mutuel Nord Europe - Mécénat Projet Scientifique et Culturel 3^{ème} phase.
Adoptée à l'unanimité

La Fondation Crédit Mutuel Nord Europe souhaite devenir mécène de la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel dédié à la rénovation du département Moyen-Âge et Renaissance et s'engage pour un montant de 200.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat entre la Ville et la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe.

20/489 Exposition DUFY - Mise en vente d'un livret-catalogue de visite.
Adoptée à l'unanimité

Une exposition gratuite autour du fonds « Dufy » déposé au musée de Lille par le Musée national d'Art moderne – Centre Pompidou se déroulera au Palais des Beaux-Arts du 10 décembre 2020 au 08 mars 2021 et la mise à disposition d'un livret-catalogue, à titre onéreux, servira de guide de visite. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif dudit livret.

20/490 Musée d'Histoire Naturelle - Exposition temporaire « Ni Méchant Ni Gentil! ».
Adoptée à l'unanimité

Le Musée d'Histoire Naturelle souhaite proposer, du 20 mai 2021 au 9 janvier 2022, une exposition intitulée « Ni Méchant Ni Gentil ! ». Dans cette exposition, destinée aux enfants de 3 à 7 ans et adultes accompagnants, le musée propose de confronter deux mondes : celui de l'imaginaire où le loup est un personnage et celui de la nature où le loup est un animal. Elle amène le public à s'interroger sur le passage de l'un à l'autre et sur les concepts de gentillesse et de méchanceté appliqués aux animaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de cette manifestation.

20/491 **Musée de l'Hospice Comtesse - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'association Museomix Nord pour l'organisation de l'événement « Museomix Kids 2020 ».**
Adoptée à l'unanimité

Créé en 2011, Muséomix réunit chaque année une communauté composée de professionnels des musées, d'acteurs de l'innovation et du numérique et d'amateurs passionnés de culture. L'association pense et anime également des temps forts où les enfants deviennent des acteurs de la médiation culturelle. Il est ainsi proposé de créer un événement « Museomix Kids » au Musée de l'Hospice Comtesse où les enfants seront invités à créer des dispositifs innovants de médiation numérique.

20/492 **Centre d'arts plastiques et visuels - Participation au projet Archipel – 4^{ème} édition.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la 4^{ème} édition du programme de résidence d'artistes Archipel piloté par le FRAC Nord-Pas de Calais et bénéficiant du soutien de la DRAC Hauts-de-France, visant au soutien à la création, au partage d'expérience et à la mise en relation des pratiques amateurs avec le milieu artistique professionnel, le Centre d'arts plastiques et visuels est invité à participer aux côtés des écoles d'art de Calais, Denain et Boulogne-sur-Mer. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la participation du Centre d'arts plastiques et visuels à ce projet partenarial.

20/493 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec le collectif Muzzix, l'Opéra de Lille, l'ONL, le Gymnase CDCN et l'ESMD Hauts-de-France.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec les partenaires institutionnels récurrents du Conservatoire. Dans le cadre du partenariat avec le collectif Muzzix sont organisées 6 Jam Sessions à la Malterie permettant aux élèves du département jazz du Conservatoire de jouer en public. L'Opéra de Lille, l'ONL et le Gymnase proposent des tarifs préférentiels pour les élèves du conservatoire et des écoles de musique de Lille. Par ailleurs, des actions communes en lien avec les artistes invités par les structures peuvent être menées pour enrichir le parcours pédagogique des élèves. L'ESMD et le CRR font le point sur les actions communes de l'année scolaire.

20/494 **Avenant n° 1 à la Convention de partenariat avec l'Université de Lille - IREM autorisée par délibération n° 20/64 du 31 janvier 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Le colloque qui devait se tenir les 03 et 04 juin 2020 aura désormais lieu les 17, 18 et/ou 19 février 2021. Le cycle de conférences qui devait avoir lieu en mars-avril 2020 aura désormais lieu en janvier-février 2021. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention qui a pour objet de modifier les dates du colloque et du cycle de conférences au premier trimestre 2021.

20/495 **Musées - Avenant n° 1 à la convention 2020 de partenariat avec la MEL pour la C'Art - Convention 2021 - 2022 de partenariat.**
Adoptée à l'unanimité

Initié en 2013, le Pass Musée dématérialisé « la C'Art » permet un accès illimité aux équipements culturels participant à ce dispositif à tout détenteur de celui-ci. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2020 avec la MEL visant, d'une part, à prolonger la durée de validité des pass en circulation pour une durée de 6 mois en raison de la crise sanitaire et, d'autre part, à élargir le nombre de musées vendeurs du pass à 10 puisque les membres de ce réseau ont décidé d'y accueillir la Condition publique de Roubaix comme nouveau partenaire et membre distributeur du pass. Il est également proposé de reconduire ce partenariat avec la MEL jusqu'au 31 décembre 2022 en autorisant la signature de la convention 2021-2022, qui intègre notamment les évolutions suivantes : l'extension du nombre de points de vente (le Musée d'Histoire Naturelle de Lille devient ainsi le 3^{ème} musée lillois à distribuer le pass aux côtés du Palais des Beaux-Arts et du Musée de l'Hospice Comtesse), une modernisation de la grille des tarifs et la création d'une communauté des abonnés C'ART avec des offres privilégiées dans les musées membres.

20/496 **Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Bilan 2018/2019 du concessionnaire Il Teatro.**
Le Conseil municipal prend acte

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public municipal produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet, en outre, à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est examiné par l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activité et financier 2018/2019 de la société Il Teatro, concessionnaire de la gestion et de l'exploitation du Théâtre Sébastopol.

20/497 **Institutions culturelles - Tarification d'occupation de locaux.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de décider la gratuité d'occupation de locaux par les institutions L'Univers-Cité, Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef et le Théâtre du Nord.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

20/498 **Coopération décentralisée - Attribution de subventions.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.000 € au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) pour la réalisation d'une vidéo de promotion de la coopération Lille-Naplouse et d'une participation financière d'un montant de 4.669 € à l'Université de Lille pour permettre l'accueil d'étudiants palestiniens dans le cadre du dispositif de bourse à coûts partagés.

20/499
Adoptée à
l'unanimité

Coopération décentralisée - Projet « Nablus Boulevard, Préfiguration d'un projet urbain durable ».

Le FICOL (Facilité de financement pour les collectivités territoriales) est un dispositif de l'Agence Française de Développement (AFD) qui permet aux collectivités françaises, agissant dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec les autorités locales d'un pays en développement, d'obtenir une contribution financière. La Ville de Lille a déposé une note d'intention de demande de co-financement pour le projet « Nablus Boulevard, Préfiguration d'un projet urbain durable ». Il est proposé au Conseil Municipal, en vue du dépôt par la Ville du dossier de candidature auprès de l'AFD au cours du premier trimestre 2021, d'approuver le projet « Nablus Boulevard, Préfiguration d'un projet urbain durable », dont le démarrage est prévu en 2022 pour une durée de trente mois, ainsi que le budget prévisionnel du projet.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

20/500
Adoptée à
l'unanimité

Aménagement de la gare d'eau - Avis du Conseil Municipal de Lille sur l'autorisation environnementale.

L'aménagement de la Gare d'eau est un projet porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre de l'aménagement du plan bleu métropolitain. Une convention d'expérimentation de transfert signée par le Préfet du Nord, les Voies Navigables de France (VNF) et la MEL le 1^{er} avril 2020, pour une période de 3 ans, permet à la MEL d'assumer la gestion du site et la maîtrise d'ouvrage des travaux engagés. Dans ce cadre, la Métropole entreprend, aux côtés de la Ville de Lille, la requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme, située dans le quartier Bois-Blancs, à proximité du site EuraTechnologies. Les aménagements proposés dans le cadre de ce projet emblématique ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Gare d'eau par la création d'une nouvelle jetée, de diversifier les usages de la Gare d'eau par la création d'une halte nautique et d'améliorer la qualité des espaces publics dans un secteur en reconversion. La solution technique retenue par le maître d'ouvrage de régalaage des sédiments de fond de bassin a pour conséquence de faire entrer le projet dans le champ des opérations soumises à demande d'Autorisation Environnementale au regard de la nomenclature spécifiée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement. L'enquête publique s'est déroulée du 16 novembre au 1^{er} décembre 2020. Le dossier d'enquête publique comprend une description générale du projet et de sa mise en œuvre et permet, à partir de l'état initial et des caractéristiques de l'environnement, d'explicitier les orientations techniques retenues au regard des caractéristiques environnementales. Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, le Préfet sollicite, dans le cadre de l'enquête publique, l'avis des Conseils municipaux de l'ensemble des communes concernées par le projet, notamment au regard des incidences environnementales sur leur territoire. Cet avis doit être publié dans les 15 jours après la fin de l'enquête publique. Eu égard à l'amélioration de l'état initial induit par le projet et démontré par le présent dossier d'enquête publique, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

20/501 **Concorde - Avis de la Ville de Lille sur l'étude d'impact du projet d'aménagement de la ZAC Concorde et bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.**
Adoptée à
l'unanimité

La Ville doit émettre un avis sur l'étude d'impact du projet d'aménagement de la ZAC Concorde et tirer le bilan de sa mise à disposition au public qui s'est déroulée du 24 octobre au 27 novembre 2020, selon les modalités prévues et conformément aux articles L. 122-1-1, R. 122-9 et R. 122-11 du Code de l'environnement.

20/502 **Concorde - Avis du Conseil Municipal de Lille sur le dossier de création de la ZAC par la Métropole Européenne de Lille.**
Adoptée à
l'unanimité

Au regard de la mise à disposition de l'étude d'impact qui est présentée par délibération lors de cette même séance, il est proposé, conformément à l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, de poursuivre la mise en œuvre du projet Concorde et de donner un avis favorable au dossier de création de la ZAC « Concorde ».

NATURE

20/503 **Accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces verts pour la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - 20C0001 - Autorisation de signature du marché.**
Adoptée à
l'unanimité

Face au défi climatique et à la nécessaire mise en œuvre de la transition écologique, la Ville de Lille poursuit la transformation de ses espaces publics. Elle participe ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur en augmentant notamment les plantations d'arbres et contre l'imperméabilisation des sols en développant les surfaces végétalisées, propices à l'infiltration des eaux. Elle développe également son offre de jardins familiaux et partagés, permettant la production maraîchère localement en s'appuyant sur la participation citoyenne, encourage la fréquentation de ses espaces verts en les rendant plus accessibles, en améliorant leur paysage et en y développant une offre ludique et sportive. Pour permettre la mise en œuvre de cette politique, la Ville a, en juin 2020, lancé un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement des espaces verts pour la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme. La consultation a été passée par voie d'appel d'offres ouvert. Le montant estimatif du marché de travaux est fixé à 5.000.000 € HT par an. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'accord-cadre après avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 octobre 2020.

ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

20/504 Quartier Lille-Fives - Appel à projets Multi sites - Vente de terrains.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble foncier sis aux 13-15-17 rue Christophe Colomb, 35 rue de l'Alma et 34-36-38 rue de l'Alma dont elle n'a pas l'usage. Les terrains du site rue Christophe Colomb de 1 100 m² supportent un hangar ainsi qu'un bâti à usage d'habitation en très mauvais état, mais également plusieurs arbres. Sur les deux sites rues de l'Alma sont implantés deux biens à usage d'habitation dégradés. En septembre 2019, la Ville de Lille a lancé un appel à projets sur ces trois sites. C'est le promoteur SPID qui a été retenu pour son projet de logements et de bureaux. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession des parcelles identifiées, pour une surface totale de 1971 m², au prix de 215.000 €.

20/505 Quartier Lille-Moulins - ZAC Porte de Valenciennes - Acquisition à titre gratuit - Allée Louise d'Epinais.

Adoptée à l'unanimité

Par délibération en date du 10 février 2006, la Communauté Urbaine de Lille, devenue depuis Métropole Européenne de Lille, a créé la ZAC de la Porte de Valenciennes. La SAEM Euralille, actuellement SPL Euralille, s'est vue confier le 30 mars 2007 la réalisation de la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement. Ce projet a fait, pour partie, l'objet d'un conventionnement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La SPL Euralille a réalisé certains équipements, qui reviennent à présent à la Ville au titre de sa compétence Espaces Publics. C'est le cas de l'allée piétonne Louise d'Epinais. Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée IK n°421 et des volumes 1 500p1, 1 600p1 et 2 000 de l'Etat Descriptif de Division en Volume établi sur cette même parcelle et correspondant à l'allée piétonne Louise d'Epinais.

20/506 Quartier Lille-Moulins - Parcelle sise rue Duguesclin - Déclassement du domaine public communal.

Adoptée à l'unanimité

L'Etat projette la construction de la nouvelle cité administrative sur une emprise appartenant actuellement à Lille Métropole Habitat située boulevard de Strasbourg et dont l'Etat va se rendre propriétaire. Suite à une visite sur place en vue de la réalisation du bornage du site, il a été constaté qu'une emprise de 2 m² appartenant au domaine public non cadastré de la Ville et correspondant à un délaissé de la rue Duguesclin est intégrée de fait à la parcelle cadastrée IO 16 (future propriété de l'Etat) du fait du positionnement de la clôture. Il convient donc de régulariser la situation foncière de cette emprise de 2 m² en la cédant à l'Etat dans le cadre de son projet. Celle-ci appartient au domaine public de la Ville et a vocation à intégrer le domaine privé de l'Etat. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public. Cette parcelle est aujourd'hui désaffectée, il convient à présent de décider son déclassement.

- 20/507**
Adoptée à l'unanimité
Quartier Lille-Moulins - Parcelle sise rue Duguesclin - Cession au profit de l'Etat.
- L'Etat projette la construction de la nouvelle cité administrative sur une emprise de terrain appartenant actuellement à Lille Métropole Habitat située boulevard de Strasbourg et dont l'Etat va se rendre propriétaire. Dans le cadre de la réalisation du bornage du futur site, il a été constaté qu'une emprise de 2 m² appartenant à la Ville de Lille et correspondant à un délaissé de la rue Duguesclin est intégrée de fait à la parcelle cadastrée IO 16 (future propriété de l'Etat) du fait du positionnement de la clôture. Il convient donc de régulariser la situation foncière de cette emprise de 2 m² en la cédant à l'Etat dans le cadre de son projet. Cette vente se réalisera à l'euro symbolique accepté par les parties et conforme à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat.
- 20/508**
Adoptée à l'unanimité
Quartier Lille-Moulins - Mise à disposition de la Société Itinéraire Productions d'un immeuble situé 84 Rue de Trévisse à Lille - Fixation du montant du loyer.
- La société Itinéraire Productions a saisi l'Etat et la Ville d'une nouvelle demande de mise à disposition de locaux au 84 rue de Trévisse pour y stocker le matériel et le décor de la série « HPI » à l'issue du tournage de la première saison, soit à partir du 07 novembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021. Les locaux concernés s'étendent sur une surface de 817 m² répartis au rez-de-chaussée, 1^{er} et 3^e étages de l'ensemble immobilier. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif de la mise à disposition.
- 20/509**
Adoptée à l'unanimité
Quartier Vauban-Esquermes - Prolongation de la mise à disposition de l'Association PACTE 59 des locaux situés 5 place Leroux de Fauquemont - Gratuité.
- L'épicerie solidaire « Pacte 59 » occupe les locaux de la commune situés 5, place Leroux de Fauquemont depuis 9 ans. Il est proposé de lui permettre de poursuivre ses activités en prolongeant la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux appartenant à la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de l'association Pacte 59 de ces locaux pour une durée d'un an, renouvelable une fois pour une même durée d'un an.
- 20/510**
Adoptée à l'unanimité
Quartier Vauban-Esquermes - Bien situé 20 rue du Port - Vente au profit de Monsieur et Madame LAGUILLIEZ.
- Par délibération en date du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières dans le cadre de la vente du bien sis à Lille 20 rue du Port, cadastré KO 63 pour une surface parcellaire de 117 m², au prix net vendeur de 320.000 €. Des mandats non exclusifs de vente ont donc été signés avec plusieurs agences immobilières. Par l'intermédiaire de l'une d'elles, la Ville a reçu une offre le 02 juillet 2020, au prix net vendeur de 320.000 €, conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, de Monsieur et Madame LAGUILLIEZ, qui souhaitent acquérir le bien en vue d'y établir leur résidence principale. Cette offre a été acceptée, sous réserve d'une validation par le Conseil Municipal.

ZOO

20/511 **Parc zoologique de Lille - Subvention exceptionnelle à l'association IPE - Institute for
Adoptée à ecological research pour le financement du projet LTCI - Lowland Tapir
l'unanimité Conservation Initiative.**

Suite aux incendies dans la région du Pantanal (Centre Ouest du Brésil) et aux ravages sur la faune locale (tapirs terrestres, fourmiliers géants, tatous, coatis, ...), le parc zoologique de Lille souhaite apporter une contribution financière exceptionnelle à l'association IPE - Institute for ecological research. Les fonds récoltés seront spécialement dédiés à l'achat d'équipements permettant de secourir et soigner toute la faune sauvage touchée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 €.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Anissa BADERI

HABITAT

20/512 **Projet de requalification de la Cité Saint Maurice - Contrat de mandat**
Adoptée à **d'aménagement entre la Ville de Lille et la SPLA « Fabrique des Quartiers » -**
l'unanimité **Avenant n° 3.**

La convention de mandat d'aménagement entre la Ville de Lille et la SPLA La Fabrique des Quartiers nécessite un avenant n° 3 de façon à actualiser le montant du marché à l'issue de la consultation des entreprises. Si le coût de l'opération a augmenté, le reste à charge pour la Ville a diminué grâce à la recherche et l'obtention de financements extérieurs. Les inscriptions budgétaires doivent donc augmenter tant en dépenses qu'en recettes, mais sont comprises dans le PPI. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du contrat de mandat d'aménagement entre la Ville et la SPLA La Fabrique des quartiers, et d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au contrat de mandat d'aménagement entre la Ville et la SPLA.

LOGEMENT

20/513 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets**
Adoptée à **2020 - Troisième programmation - Conventions entre les associations et la Ville.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2020 a été lancé en décembre 2019 pour les thématiques suivantes : l'accès et maintien dans le logement, l'information sur le logement, la défense des droits au logement et la lutte contre l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble, l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 63.258 €, à deux associations, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

HABITAT DURABLE ET INNOVANT

20/514 **Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie pour la transition écologique et la ville bas carbone, la Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration durable de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable et performante, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées.

20/515 **Maison de l'Habitat Durable - Subvention à l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts-de-France au titre de l'année 2021 - Convention entre l'association et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) Hauts-de-France propose de poursuivre en 2021 son partenariat avec la Ville de Lille pour développer des actions de sensibilisation des copropriétaires au fonctionnement de leur copropriété. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association ARC des Hauts-France d'une subvention d'un montant de 9.000 € pour la réalisation de ces actions et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

20/516 **Aides financières pour la production et la réhabilitation de logements en accession sociale et maîtrisée - Annulation d'une aide et attribution d'une nouvelle aide pour un projet situé dans la ZAC Arras Europe, lot 1C, rues de l'Europe et Françoise Cachin - Convention entre l'opérateur et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 19/495 du 04 octobre 2019, le Conseil Municipal a octroyé un soutien financier de 110.000 € à Cogedim pour la production de 10 logements en accession sociale et 10 logements en accession maîtrisée au sein du lot 1C de la ZAC Arras Europe, à Lille-Sud. Or la programmation de cette opération a été modifiée et comprend désormais 15 logements en Bail Réel Solidaire (en remplacement des 20 logements en accession sociale/maîtrisée). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'annuler l'aide initialement octroyée à cette opération par délibération n° 19/495 du 04 octobre 2019, d'attribuer à Cogedim une aide financière de 110.000 € pour la réalisation de cette programmation ainsi modifiée, et d'autoriser la signature de la convention entre Cogedim et la Ville fixant les modalités de versement de cette aide.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET VACANT

20/517 **Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Avenant de prolongation en**
Adoptée à **2020 de la convention du 26 septembre 2019 d'objectifs et de financement relative au**
l'unanimité **dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la Ville de Lille et la CAF du**
 Nord.

Le partenariat entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord et la Ville mis en place depuis 2016 prévoit un contrôle systématique par les inspecteurs de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville de Lille des conditions de décence, à l'ouverture du droit à l'aide au logement par la CAF, des logements occupés par un « public cible ». Ainsi, sur l'année 2019, le Service Communal d'Hygiène et de Santé a procédé au total au contrôle de la décence de 238 logements, dont 33 (soit 14 %) ont été déclarés indécents. En contrepartie, la CAF du Nord s'engage à apporter à la Ville une aide au fonctionnement de 50 € par contrôle décence réalisé par le SCHS. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant de prolongation en 2020 de la convention du 26 septembre 2019 d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la CAF du Nord et la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Sébastien DUHEM

CONSEILS DE QUARTIERS

20/518

Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adoptée à

l'unanimité

Par délibération n° 20/380 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui à la suite de nouvelles intégrations et de la démission de Conseillers de quartier.

CONSEIL MUNICIPAL

13

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Akim OURAL

VILLE NUMÉRIQUE

20/519
Adoptée à
l'unanimité

Soutien au dispositif Adultes relais - Subvention à l'association Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau - Convention entre l'association et la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir la création d'un poste d'adulte relais en charge des fonctions de médiateur numérique au sein du Centre social et culturel de l'Arbrisseau, en autorisant le versement d'une subvention à l'association et la signature d'une convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Estelle RODES

ACHATS TRANSVERSAUX

- 20/520** **Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.**
Adoptée à l'unanimité
- Les marchés publics (appel d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information de la Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces différents marchés.
- 20/521** **Restauration et reliure des actes administratifs et/ou d'état civil - Adhésion de la Ville au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la période 2021-2024 - Convention constitutive du groupement de commandes.**
Adoptée à l'unanimité
- En vertu des dispositions de l'article R. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés et décisions du maire. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques. Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont la réalisation de reliures administratives cousues de registres, la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens, la fourniture de papier permanent et éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives. Par délibération n° 16/367 du 17 juin 2016, la Ville de Lille avait adhéré au premier groupement de commande mis en place par le CDG59 pour la période 2017-2020, arrivant à échéance. Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques et cette démarche s'inscrivant dans une logique de simplification administrative et d'optimisation des coûts, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville au groupement de commandes mis en place pour la période 2021-2024 et d'autoriser la signature de la convention constitutive dudit groupement.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Franck HANOI

COMMERCE ET ARTISANAT

20/522 Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » - Prolongation à Lille jusqu'au 31 décembre 2020 - Avenant n° 1 à la convention entre l'Etat et la Ville du 10 septembre 2019.
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » qui visait à soutenir les commerces et les collectivités touchés par le mouvement des gilets jaunes et à contribuer à faire revenir les clients dans les commerces, le Ministre de l'Economie et des Finances a attribué à la Ville de Lille une subvention de fonctionnement, par décision n° 19-0023 du 16 mai 2019. La convention établie entre l'Etat et la Ville, approuvée par délibération n° 19/284 du 14 juin 2019 et signée le 10 septembre 2019, a été conclue pour une durée d'un an à partir de la date de notification de la décision, soit jusqu'au 16 mai 2020. Une première phase d'actions a été réalisée durant le second semestre 2019. La seconde phase de ces actions, qui était prévue au premier semestre 2020, n'a pu être réalisée du fait de la pandémie de la Covid-19. Une prolongation de l'opération « Revitalisation et animation des commerces » à Lille jusqu'au 31 décembre 2020 a donc été octroyée par l'Etat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention entre l'Etat et la Ville du 10 septembre 2019 prévoyant cette prolongation de l'exécution des opérations.

20/523 Dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail - Année 2021.
Adoptée à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au calendrier 2021 des huit dimanches dérogeant à la règle du repos dominical pour l'ensemble des secteurs d'activités de commerce de détail, à savoir le 24 janvier, le 27 juin, le 29 août, le 05 septembre, le 28 novembre et les 05, 12 et 19 décembre 2021.

20/524
Retirée de
l'ordre du
jour

Subventions 2021 à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) et au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (GAEL) - Conventions entre les associations et la Ville.

La FLCAS et le GAEL sont deux acteurs associatifs incontournables du commerce et de l'artisanat lillois. Les deux associations ont un projet de rapprochement, qui les amènera à cohabiter au sein d'une entité commune sous une marque : « J'achète à Lille ». L'objet de cette nouvelle entité sera d'animer et de représenter plus efficacement le tissu commercial lillois et de lui apporter l'accompagnement, le soutien et la visibilité nécessaires à son attractivité. Pour l'année 2021, plusieurs objectifs seront poursuivis, dont celui de déployer de manière intensive la marque « J'achète à Lille » créée et testée en 2020, celui de participer, en partenariat avec la Ville de Lille, la MEL, les chambres consulaires, l'ADU et Hello Lille, à l'observation du commerce, celui de créer la Maison du Commerce, celui d'animer le territoire de manière différenciante, ou celui de créer un outil digital de référencement. Il est proposé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser le versement à la FLCAS d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, d'un montant de 55.000 € et le versement au GAEL d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, d'un montant de 55.000 €, et d'autoriser la signature des conventions entre ces associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

AFFAIRES MILITAIRES ET
ANCIENS COMBATTANTS

20/525
Adoptée à
l'unanimité

Soutien au Bleuet de France - Subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir la campagne nationale du Bleuet de France qui vient en aide aux anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation et victimes d'attentats via le versement d'une subvention de 1.000 €.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC–WAVRANT

SANTÉ

20/526 **Soutien aux Organismes de Santé - Appel à Projets 2020 - Subventions aux associations.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de santé, la Ville de Lille a lancé l'appel à projets « Soutien aux Organismes de Santé » afin d'aider les Lillois à exercer leurs droits aux soins, sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité de tolérance et de solidarité. Pour cela, elle s'appuie sur les associations œuvrant dans ce domaine dans le but de renforcer la prévention et l'éducation sanitaires des populations en ayant une attention toute particulière pour le public très précaire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 6.000 €, aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

20/527 **Ambassadeurs de santé - Appel à projets 2020 - Subvention à l'association Espace Santé du Faubourg de Béthune.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille a mis en place un appel à projets 2020 « Action des ambassadeur.drice.s de santé » afin de développer la participation des habitant.e.s investi.e.s dans ce projet. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4.500 € à l'association Espace Santé du Faubourg de Béthune pour la réalisation de son projet.

20/528 **Alimentation Bio Cabas - Appel à projets 2020 - Subventions aux associations - Convention entre les associations et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

En 2010, la délégation Santé a initié un projet « Alimentation Enfance – Famille et Modes de vie » à l'échelle de la Ville de Lille, qui vise à améliorer la qualité de vie et augmenter le bien-être des personnes fréquentant les structures sociales de proximité en leur donnant envie d'adopter des comportements favorables à la santé et à l'environnement, en particulier dans les domaines de l'alimentation et l'activité physique. La Ville de Lille s'est également engagée à introduire progressivement des produits issus de l'agriculture biologique au sein de la restauration collective. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à deux associations, pour un montant total de 5.000 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

20/529 Hébergement d'urgence - Subvention destinée à l'association ALEFPA.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association ALEFPA pour un montant de 5.000 €.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Jean-Claude MENAULT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

20/530 Plan d'actions de prévention - Subventions aux associations.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder trois subventions, pour un montant total de 6.500 €, pour des actions s'inscrivant dans les priorités de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

MAISON DE LA MÉDIATION ET DU CITOYEN

20/531 Point d'accès au droit - Subvention au Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD).

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 6.000 € au Conseil départemental de l'accès aux droits.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Alexandra LECHNER

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

20/532 **Délégation Droits des femmes - Subventions aux associations – 4^{ème} répartition.**
Adoptée à
l'unanimité Il s'agit d'adopter la quatrième répartition de subventions au titre de la délégation Droits des femmes pour soutenir une action, pour un montant de 5.400 €.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Sarah SABE

SPORT

- 20/533 Associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2021.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement au profit des associations sportives lilloises, pour un montant total de 1.004.139 €.
- 20/534 Associations sportives - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations ou à caractère exceptionnel.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives pour un montant total de 18.000 €.
- 20/535 Piscines - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Année scolaire 2019/2020 - Admission en recettes.**
Adoptée à l'unanimité
- Il demandé au Conseil Municipal d'admettre en recettes le fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille qui participe au financement de la natation scolaire au titre de l'année 2019/2020.
- 20/536 Fourniture, pose et maintenance de matériels sportifs pour la Ville de Lille, les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme et les CCAS de Lille, Hellemmes et Lomme - Signature du marché.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché pour la fourniture, pose et maintenance de matériels sportifs.
- 20/537 Accord-cadre de prestations de réhabilitations, créations et entretien des équipements sportifs de la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et Lomme - Autorisation de signature.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de marchés de l'accord-cadre pour la réhabilitation, la création et l'entretien des équipements sportifs de la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et Lomme.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

20/538 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adoptée à l'unanimité **Subvention à l'association Habitat et Humanisme pour le projet « Au fil de soi ».**

Les locaux de l'ancienne institution Sainte-Marie, situés 21 rue Maracci dans le Vieux-Lille, sont la propriété de la fédération Habitat et Humanisme depuis fin 2019. Un projet immobilier d'envergure à vocation sociale est en cours d'élaboration en partenariat avec la Ville de Lille (ouverture prévue en 2024). La disponibilité du site avant travaux, pendant une durée de 2 ans, constitue une opportunité pour l'association porteuse, Habitat et Humanisme Nord Pas-de-Calais, de tester un tiers-lieu de 800 m² dénommé « Au Fil de Soi », espace solidaire proposant différentes activités aux habitants du quartier et aux personnes isolées et/ou en précarité ainsi que des bureaux. Il prendra place dans le projet immobilier définitif qui devrait voir le jour en 2024. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 10.000 €.

20/539 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adoptée à l'unanimité **Subvention à l'association Récréations urbaines.**

L'association Récréations urbaines a pour ambition de participer à l'émergence de projets urbains, architecturaux et paysagers propices au développement de l'enfant en questionnant sa place dans la ville et en impliquant le jeune public dans des projets d'aménagement et de restructuration des divers espaces dans lesquels ce dernier évolue. L'objectif du projet est le développement d'une activité économique et de prestations pour une ville à hauteur d'enfants (animations, aménagements de cours d'écoles, jeu libre dans la ville, paysage, urbanisme). Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association d'une aide au démarrage d'un montant de 9.000 €.

RESSOURCES HUMAINES

20/540
Adoptée à
l'unanimité

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Ajustements.

Par délibération du 05 octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) notamment pour les assistants socio-éducatifs et pour les éducateurs de jeunes enfants titulaires ou relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984. Les décrets n° 2017-901 et n° 2017-902 du 09 mai 2017, portant respectivement statut particulier de ces cadres d'emplois, prévoient une nouvelle restructuration de leur organisation statutaire à compter du 1^{er} janvier 2021. Il convient donc d'ajuster les dispositions indemnitaires applicables à ces cadres d'emplois à compter de cette date.

20/541
Adoptée à
l'unanimité

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel contractuel - Ajustements.

Par délibération du 05 octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) notamment pour les assistants socio-éducatifs et pour les éducateurs de jeunes enfants contractuels. Les décrets n° 2017-901 et n° 2017-902 du 09 mai 2017, portant respectivement statut particulier de ces cadres d'emplois, prévoient une nouvelle restructuration de leur organisation statutaire à compter du 1^{er} janvier 2021. Il convient donc d'ajuster les dispositions indemnitaires applicables à ces cadres d'emplois à compter de cette date.

20/542
Adoptée à
l'unanimité

Pourvoi possible de postes permanents par des agent.e.s contractuel.le.s de droit public en l'absence de candidature titulaire adaptée.

La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 permet le recours au recrutement contractuel, en contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, aux emplois de catégorie A, B et C. La Ville de Lille, qui développe de nombreuses politiques dans des domaines variés au regard de ses compétences et des besoins du territoire, doit se doter d'agents hautement qualifiés, disposant à la fois d'une expérience probante, d'une expertise métier et de la connaissance des spécificités locales. Elle peut également rencontrer des difficultés de recrutement pour un certain nombre de métiers spécifiques ou en tension relevant des catégories B et C. C'est particulièrement le cas lorsque l'exercice de certaines missions, relevant des catégories B et C, nécessite par ailleurs la détention d'un diplôme. Dans ce contexte, il est proposé, compte tenu des évolutions du marché de l'emploi public, d'ajuster les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services en ouvrant le recrutement de 10 emplois de catégorie A, 6 emplois de catégorie B et 10 emplois de catégorie C, à temps complet, à des candidats contractuels de droit public, en cas d'absence de candidature d'agent.e titulaire correspondant au profil.

20/543 **Fonds de développement de l'Inclusion - Subvention de l'Etat - Convention entre l'Etat et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

En raison du contexte sanitaire, le Gouvernement a décidé de redéployer sous forme de subventions les crédits initialement dévolus à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et qui ne seront pas consommés sous forme d'une aide au poste. La Ville de Lille peut bénéficier de cette subvention pour les six chantiers qu'elle porte. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat et la Ville fixant les modalités de versement de la subvention d'un montant de 32.542,50 € accordée par l'Etat à la Ville.

20/544 **Convention de partenariat avec l'Etablissement de travail intégré dans la cité (EtiC) prévoyant l'accueil dans les services municipaux de travailleurs en situation de handicap psychique.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la politique d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, il est proposé d'établir un partenariat avec l'ESAT ETiC, qui permettra notamment de conclure des contrats de mise à disposition auprès de services municipaux de personnes accompagnées par l'ESAT, leur permettant ainsi d'exercer une activité professionnelle à temps partiel, dimensionnée à leur capacité, en milieu ordinaire de travail. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'ESAT ETiC.

RELATIONS SOCIALES

20/545 **Personnel Municipal - Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville - Subvention de fonctionnement pour l'année 2021.**
Adoptée à l'unanimité

Dans l'attente de la négociation d'une nouvelle convention-cadre de partenariat avec les nouveaux dirigeants du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville, il est proposé d'autoriser le versement de la subvention 2021 pour permettre au COS d'assurer une continuité de fonctionnement. Une nouvelle convention cadre, et le cas échéant un avenant à la convention financière 2021, seront soumis à la délibération du Conseil Municipal en 2021.

CONTENTIEUX

20/546 **Protection fonctionnelle.**
Adoptée à l'unanimité

Madame Martine AUBRY, Maire de Lille, sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle à raison de faits de menaces et de dénonciation mensongère de la commission d'un crime, dont elle a été victime le 09 octobre 2014, et pour lesquels elle a déposé plainte le 10 octobre 2014. Un auteur a été identifié à l'issue de l'enquête pénale concernant des plaintes de nombreuses personnes. L'audience correctionnelle aura lieu au premier semestre 2021. Les faits poursuivis, dont a été victime Madame Martine AUBRY, ne sont pas détachables de ses fonctions de Maire de Lille. Conformément à l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder à Madame Martine AUBRY le bénéfice de la protection fonctionnelle.

20/547
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Lille-Fives - Groupe scolaire Bara et Cabanis, et Ferry, situés 1 bis et 3, rue Cabanis, et 40, rue de Rivoli - Protocole transactionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du protocole transactionnel en vue de régler un différend relatif au groupe scolaire Bara et Cabanis, et Ferry, situés 1 bis et 3, rue Cabanis, et 40, rue de Rivoli.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Marielle RENGOT

VIE ASSOCIATIVE

20/548

Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 12.600 €.

CONSEIL MUNICIPAL

23

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Olivier CAREMELLE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

20/549
Adoptée à
l'unanimité

Actions éducatives - Convention et subvention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

L'AFEV intervient dans les écoles lilloises sur des actions de mentorat et des interventions de volontaires civiques en résidence. Pour soutenir ces actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € et la signature d'une convention avec l'AFEV.

CONSEIL MUNICIPAL

24

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Anne GOFFARD

RISQUE PANDEMIQUE

20/550
Rejetée à la
majorité

Mission d'information et d'évaluation – Demande de création d'une mission.

Le 02 décembre 2020, 12 élus du Conseil Municipal de Lille ont déposé auprès du Maire une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la gestion municipale de la crise COVID-19. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la création d'une telle mission.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

20/551 **Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Lille et l'Université de Lille pour le**
Adoptée à **signalement des publications en série dans le Sudoc (Système Universitaire de**
l'unanimité **Documentation).**

La Ville de Lille souhaite que le Centre d'arts plastiques et visuels puisse, à l'instar de la Bibliothèque municipale, être dans le dispositif SUDOC avec l'Université de Lille, partenariat autorisé par la délibération n° 20/417 du 09 octobre 2020, afin de signaler ses collections de périodiques dans le catalogue Sudoc.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Julien PILETTE

EURACLIMAT

20/552

Acquisition de la marque EURACLIMAT à titre gratuit.

Adoptée à

l'unanimité

Dans le cadre du développement du projet EURACLIMAT, la Ville de Lille souhaite faire l'acquisition à titre gratuit de la marque EURACLIMAT déjà déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Camille STIEVENARD

PETITE ENFANCE

20/553 **Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) - Prestation de Service Unique (PSU)- Renouvellement des conventions entre la Caf et la Ville de Lille.**
Adoptée à l'unanimité

Depuis 2004, la Ville de Lille conventionne avec la Caf pour l'application de la Prestation de Service Unique au sein des EAJE municipaux. Certaines conventions arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de les renouveler.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Justine RATELADE

SENIORS

20/554 Seniors - Appel à Projets 2020 - Subventions aux associations.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2020 à destination des associations œuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder des subventions, pour un montant total de 16.030 €, aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Didier JOSEPH-FRANCOIS

PATRIMOINE

20/555 **Accord-cadre de travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative, de restauration ponctuelle du patrimoine classé Monuments Historiques, Culturels, Militaires et Civils remarquables ou inscrits à l'inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et Hellemmes - Autorisation de signatures des marchés.**
Adoptée à l'unanimité

Le patrimoine de la Ville de Lille et de ses Communes associées est riche de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques, de nombreux anciens ouvrages militaires et de plusieurs édifices remarquables. Afin de maintenir et de mettre en sécurité ce patrimoine, il est nécessaire de disposer d'outils de commande adaptés et réactifs. Il convient donc de désigner des opérateurs économiques capables d'intervenir sur l'ensemble des besoins propres à ce patrimoine spécifique.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Christelle LIBERT

JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS

20/556
Adoptée à
l'unanimité

Animation Nature en Ville - Subvention à l'association Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJOnc).

L'association AJOnc a développé un réseau conséquent de jardins partagés dans les Hauts-de-France, dont quinze jardins répartis sur le territoire de la ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme. L'association a ainsi acquis une grande expertise dans le développement de ces jardins. Aujourd'hui, elle est régulièrement sollicitée par des porteurs de projets qui, après avoir réuni toutes les conditions matérielles pour la création d'un jardin partagé, rencontrent des difficultés sur l'animation de la dynamique collective, la mobilisation des habitants sur le long terme, la méthodologie ou la gestion technique et écologique du site. Afin de pouvoir apporter à ces porteurs de projets un accompagnement technique et méthodologique appuyé, sur la base d'une liste de jardins correspondant aux critères de l'action proposée, quatre sites ont été retenus pour bénéficier de l'accompagnement par les AJOnc : le jardin Hedy Lamarr aux Bois-Blancs, le jardin Philippe l'Houblon au Centre, le Jardin des Wazifs à Wazemmes et le Jardin de la Cité Lefebvre à Fives. Il est proposé de verser à l'association une subvention d'un montant de 5.200 €.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Marion GAUTIER

BUDGET

- 20/557 Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur.**
Adoptée à l'unanimité
- Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur (sauf dans le cas des créances éteintes). Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 498.704,33 €.
- 20/558 Budget Principal - Provisions comptables pour risques et charges - Constitution et reprise de provisions.**
Adoptée à l'unanimité
- Dans un souci de sincérité budgétaire, les articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent nécessaires les dotations aux provisions dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, mais aussi lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dans ce cadre, la Ville a, par délibération n° 19/330 du 14 juin 2019, constitué une provision d'un montant de 4.338.273 € (1.494.075,46 € pour contentieux et 2.844.197,54 € pour risques liés aux difficultés de recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers). Afin d'actualiser la provision constituée en fonction de l'état des risques, une délibération est présentée annuellement afin de permettre la reprise sur provisions des risques qui ont disparu ou qui ont diminué. Cette reprise sur provisions peut aussi permettre d'affecter des crédits à la constitution de nouvelles provisions pour faire face à l'émergence de nouveaux risques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser une reprise de provisions d'un montant total de 1.213.146,68 € et d'autoriser la constitution d'une dotation d'un même montant.
- 20/559 Exercice 2020 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Correction d'écriture au Compte de Gestion - Remise gracieuse - Décision Modificative n° 3 pour le budget principal.**
Adoptée à l'unanimité
- Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

20/560 **Exercice 2020 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3 pour le budget annexe de la Commune associée d'Hellemmes.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

20/561 **Exercice 2020 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3 pour le budget annexe de la Commune associée de Lomme.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

20/562 **Exercice 2020 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3.**
Adoptée à l'unanimité

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme ainsi que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

20/563 **Exercice 2020 - Ajustements - Virements de crédits - Décision Modificative n° 2 pour le budget annexe du Restaurant Municipal.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

20/564 **Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2021.**

Le Conseil municipal prend acte

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (notamment leur plan de financement pour tout nouveau projet supérieur à 50 M€), la structure de l'encours, les perspectives et la gestion de la dette, ainsi que les évolutions prévisionnelles en termes de ressources humaines (dépenses de personnel, structure des effectifs, durée effective du travail). Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2021.

20/565 **Autorisations d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021.**
Adoptée à l'unanimité

Le Budget Primitif n'étant pas présenté au vote du Conseil Municipal avant le 31 décembre, il s'avère nécessaire de prévoir des autorisations de crédits de manière à permettre notamment la continuité des travaux en cours d'exécution.

CASINO

20/566
Le Conseil municipal prend acte

Casino - Rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune en tant qu'autorité délégente du Casino pour les exercices 2014 et suivants.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune en tant qu'autorité délégente du Casino pour les exercices 2014 et suivants, par délibération n° 19/535 du 22 novembre 2019. L'article L. 243-9 du Code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. (...) ». Par courrier du 02 septembre 2020, le Président de la Chambre a prorogé ce délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour tenir compte de la période de confinement. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville en tant qu'autorité délégente du Casino pour les exercices 2014 et suivants.

20/567
Le Conseil municipal prend acte

Casino - Rapport d'activité 2018-2019 de la Société Lilloise d'Animation Touristique, concessionnaire.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public municipal produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet, en outre, à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est examiné par l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de prendre acte du rapport d'activité 2018-2019 de la Société Lilloise d'Animation Touristique, concessionnaire du Casino.

Séance du 11 décembre 2020

Rapporteur : Jérôme PIANEZZA

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

20/568 **Lutte contre les discriminations - Subvention aux associations – 4^{ème} répartition.**

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à 5 associations au titre de la délégation Lutte contre les discriminations, pour soutenir 7 actions, pour un montant total de 28.500 €.

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

20/569 **Relations internationales et européennes - Attribution de subventions.**

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3.500 € à l'association Maison des lycéens et des étudiants du lycée Pasteur pour la réalisation d'un projet de rencontres européennes de théâtre et musique durant l'année scolaire 2020-2021, et une subvention d'un montant de 10.000 € à l'association Euradio en vue de soutenir le développement de l'activité de l'association à Lille en 2021.

20/570 **Participation de la Ville de Lille au Fonds Solidarité Climat de la Fondation de Lille.**

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une participation financière de 5.000 € à la Fondation de Lille pour la participation de la Ville au Fonds Solidarité Climat, qui permet à tout individu, entreprise, collectivité ou association qui souhaite « compenser » son empreinte carbone, de faire un don destiné à financer des projets associatifs à visée environnementale.